CONSEIL MUNICIPAL du 09 septembre 2025
PROCES VERBAL

Nombre de Membres	
- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	09
- Nombre de voix exprimées	12

Date de la convocation : 02 septembre 2025
L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.
Madame Martin, le Maire, préside la séance.
Présents : Béatrice Martin, Sophie Vaillant, Laurette Guillerm, Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Pierre Dodeman, Stéphane Moniot, Cécile Gassan, Mathieu Vaillant.
Absents : Grégory Lacombe, Florence Hautin, Anne-Marie Zambetti, Jean-Claude Toudy, Christophe Bellanger, Adrien Bouvel-Balissat.
Pouvoirs : M Lacombe donne pouvoir à Mme Martin. M Bellanger donne pouvoir à Mme Vaillant. M Bouvel donne procuration à M Marsigny.
Secrétaire de séance : Mme Sophie Vaillant.

1/ Procès-verbal du 04 juillet 2025.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante par le conseil municipal et est signé à cette occasion par le secrétaire de séance et madame le Maire.
Remarque du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2025 : Néant.

2/ Délibération : Fonds de concours.

	FONDS DE CONCOURS				
	COMMUNE DE VIEUX-MOULIN				
	report cumul 2024				
	DEPENSES			RECETTES	
231	Réfection presbytère	189 618 €		Fonds de concours ARCBA report 2021 + report 2022	20 356.88 €
				Fonds de concours ARCBA 2023	35 000.00 €
				Fonds de concours ARCBA 2024	25 853.00 €
Total		189 618 €		Total	81 209.88 €

REPORT 2020: 11 969.47 €.
REPORT 2021: 7 566.49 €.
REPORT 2022: 820.92 €.
REPORT 2023: 35 000€.
REPORT 2024: 25853 €.
Total des reports : 81209 €

Délibération : A l'unanimité, l'organe délibérant vote Pour cette affectation du fonds de concours.

3/ Délibération : Revêtement sol du presbytère.

Les travaux prévus dans le marché de rénovation du presbytère ne comprenaient pas le revêtement de sol et la pose.
Les devis sont mis à disposition aux élus sur table
Le sol du rez-de-jardin reste en brique et dalle béton.
Les sols neufs sont posés au rez-de-chaussée et étage, sol souple PVC aspect bois.
Vitrification sur la pièce qui reste en parquet d'origine.
Pas besoin de ragréage.

Devis du matériel :
PRODECO 2280205: 2 491.90 € ht.

Devis de la pose :
RBLS-FAIVRE 25-0219 : 3 797.90 € ht
BEAUVAISIS DECOR : 4 345.93 € ht

Délibération : A l'unanimité, l'organe délibérant vote Pour les devis de Prodeco 2280205 d'un montant de 2491.90 € ht et RBLS-FAIVRE 25-0219 d'un montant de 3797.90 € ht.

A l'unanimité, l'organe délibérant vote Pour ajouter ces travaux au fonds de concours 2024.

4/ Délibération : Mouvement de personnel et modification des temps de travail.

Suite à la mutation de madame Alexandra TÊTU BARON pour une autre collectivité territoriale au 1er septembre, les fiches de poste des agents de la commune ont été actualisées avec les nouvelles tâches ainsi que leur temps de travail également. Les agents concernés ont été consultés et sont volontaires.

Projet Tableau des effectifs - emplois permanents - au 01/09/2025

Emploi	Agent nommé au poste	Contrat	Grade	Catégorie au 17/01/2025	Nouvel effectif	Taux horaire hebdomadaire
Service Technique						
Ouvrier Polyvalent rural	Jean-Luc PAUWELS	Titulaire	Adjoint Technique Territorial principal 2nde classe	C2	1	35/35
Agent d'entretien et de périscolaire	Nathalie LE-ROY	Titulaire	Adjoint Technique Territorial	C1	1	22.15/35
Agent d'entretien et de périscolaire	Véronique DELPHINE	Titulaire	Adjoint Technique Territorial	C1	1	27.88/35
Agent Périsco-laire-Ecole	Sandrine MASSON	Titulaire	Adjoint Technique Territorial principal 2nde classe	C2	1	28.40/35
Service Administratif						
Agent Postal	Evelyne GUESPIN	CDI droit public	Adjoint Administratif	C1	1	14/35
Secrétaire de mairie	Christel LE-FEVRE	Stagiaire	Attachée Territorial	A1	1	35/35

Délibération : A l'unanimité, l'organe délibérant vote Pour ce nouveau tableau des effectifs.

5/ Délibération : Location appartement 26 ter.

Le DPE concerne tous les logements et est obligatoire avant toute location. Depuis le 1er janvier 2025, il n'est plus possible de louer un logement ayant un DPE classé G (cela concerne aussi le renouvellement du bail ou sa reconduction tacite). À partir de 2028, cela concernera les logements appartenant à la classe F.
Vu Le diagnostic (DPE) est daté du 02 septembre 2025, la délibération 242025 du 04 juillet 2025 doit être abrogée pour établir une mise en location ultérieure au diagnostic.

Le logement est classé F, classement dû de l'âge de la chaudière et des problèmes d'isolation des murs extérieurs.

Une étude complète devra être faite pour faire le meilleur des choix en terme de rénovation thermique.

Madame le Maire propose de fixer le loyer hors charges de 350 euros pour un bail de 3 ans à partir du 01er octobre 2025.

En ce qui concerne les garanties, si la caution personnelle est retenue, Mme le Maire se propose de se porter caution solidaire. Si c'est un dépôt de garantie le montant sera de 2 mois de loyer.

Délibération : A l'unanimité, l'organe délibérant vote Pour l'abrogation de la délibération 242025 du 04 juillet 2025, fixer le loyer hors charges de 350 euros pour un bail de 3 ans à partir du 01er octobre 2025 pour l'appartement 26 ter rue Saint Jean avec une caution personnelle.

6/ Rapport annuel d'activités de l'ARC pour 2024, rapport d'activités, compte administratif 2024.

Le rapport a été envoyé aux élus dans son intégralité (1193 pages) par mail le 28 août 2025. L'extrait du registre des délibérations du conseil d'agglomération de la séance du 10 juillet 2025 reprenant le rapport annuel d'activités pour l'année 2024 est à disposition sur table.

Commentaires: aucun commentaire.

7/ Questions diverses :

Enquête publique révision allégée PLUiH : L'enquête publique sur la procédure de révision allégée n°2 du PLUiH, se déroulera du 15 septembre au 15 octobre 2025, le public pourra le consulter sur le site de l'ARC et apporter des remarques aux mairies de Verberie, Clairoix, Le Meux et Compiègne (les horaires sont affichés dans le cadre de la mairie). Pour Vieux-Moulin en particulier, des zones N passent en Ne (écologiquement protégées) et modification de délimitation sur les parcelles en longueur.

Recensement de la population : Le recensement de la population en son intégralité de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026. La population pourra répondre par internet ou sur formulaire papier. Des agents recenseurs seront recrutés, leur identité sera communiquée en amont aux administrés.

Dates des prochaines élections municipales : Le décret a été publié, les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Travaux de renouvellement de la canalisation entre Rethondes et Vieux Moulin (route Eugénie sur site entre le vivier frère Robert et le calvaire 1km340). : Les travaux débutent le

29 septembre 2025 pour une durée de 6 semaines.

Jeudi 18 septembre 2025 09h00, premier rendez-vous pour la planification de pose de caméras de surveillance entre les élus, l'ARC et l'attributaire du marché.

La séance est clôturée à 19h56.

DELIBERATIONS :

- 312025 : Délibération : Fonds de concours.
- 322025 : Délibération : Revêtement sol du presbytère.
- 332025 : Délibération : Mouvement de personnel et modification des temps de travail.
- 342025 : Délibération : Location appartement 26 ter.

SIGNATURES de madame le Maire, Béatrice MARTIN et du Secrétaire de la séance madame Sophie VAILLANT.